
[Guatemala : deux documentaires sur les conséquences de l'extraction minière](#)

Nous souhaitons communiquer à nos lecteurs l'annonce de deux documentaires sur les effets désastreux de l'industrie minière au Guatemala.

Le premier, qui s'intitule « L'extraction d'or à ciel ouvert au Guatemala ; le projet Marlin », traite des activités d'une entreprise minière transnationale qui a commencé en 1996 à explorer une partie du territoire de San Marcos à la recherche d'or.

En vertu de la Loi sur les mines, approuvée en 1997, les droits à payer pour l'extraction de minéraux ne sont pas élevés et l'importation de biens d'équipement et de fournitures est exonérée d'impôts. Les conditions sont donc très favorables pour que cette activité soit très rentable pour les entreprises. À cela s'ajoute le fait que la Société financière internationale, du Groupe Banque mondiale, a approuvé un prêt de 45 millions pour le financement partiel du projet.

Cette même entreprise extrait de l'or au Honduras par l'intermédiaire d'une filiale ; l'environnement et la santé des populations voisines en subissent des atteintes graves. La méthode d'extraction est celle qui sera utilisée au Guatemala. Avant même que l'exploitation de la mine n'ait démarré, on constate des dommages sérieux à l'écosystème (y compris le manque absolu d'eau dans certaines communautés), des troubles de santé chez la population, des effets socio-économiques négatifs et de graves violations aux droits de l'homme et aux droits autochtones du Peuple Sipakapense.

Le documentaire est une étude de cas sur les effets de la mondialisation sur les peuples autochtones, où l'on retrouve de nombreux perdants et peu de gagnants.

Grâce à la grande diffusion du documentaire, le thème des mines à ciel ouvert utilisant des produits chimiques et de leurs graves conséquences (pour l'environnement, la santé, les droits de l'homme et les droits autochtones, ainsi que pour la société et l'économie) s'est « installé » au Guatemala. Un nouveau projet de loi minière, plus favorable au pays, est maintenant à l'étude ; en outre, la société civile débat maintenant la question de savoir s'il est convenable ou non que l'industrie minière se développe massivement.

Ce documentaire allait être présenté au cours d'un Forum sur les industries extractives, les peuples autochtones et l'environnement qui devait avoir lieu à l'université Rafael Landívar ; il était prévu qu'un Prix Nobel et des scientifiques allemands experts en la matière y soient présents. Le Forum a été ajourné à deux reprises, puis définitivement annulé.

Le samedi 18 juin 2005, une consultation populaire a été organisée dans la région concernée. Lors de la votation, 2 415 personnes ont dit NON à l'extraction minière, et 30 seulement ont dit OUI.

Le deuxième documentaire s'intitule « L'exploitation du nickel dans les terres mayas : le projet Fénix ».

Il s'agit dans ce cas d'une entreprise minière canadienne qui avait mis en oeuvre un grand projet d'extraction de nickel dans des terres appartenant au Peuple Maya. L'opération avait été abandonnée au début des années quatre-vingts, en raison de la chute du prix international de ce minerai. Aussi bien au cours de la prospection que pendant la période d'exploitation, de graves violations des droits de l'homme et des droits des peuples autochtones ont été commises.

En décembre 2004, les permis d'exploitation minière ont été renouvelés et, simultanément, on a procédé à la vente simulée de l'entreprise. La méthode d'extraction comportera l'utilisation d'acide sulfurique et le déversement des eaux usées dans le lac d'Izabal, qui fait partie d'une aire écologique protégée.

Le Guatemala ayant signé la Convention 169 de l'OIT (Organisation internationale du travail), il faut organiser au préalable une consultation des habitants indigènes de la zone affectée, pour savoir s'ils acceptent le projet. La consultation n'a pas été faite et les habitants sont majoritairement opposés à la reprise de l'extraction.

Le documentaire raconte, par la voix de témoins, les nombreux problèmes que cette initiative étrangère a soulevés et continuera de provoquer dans la région Q'quechi' : violations des droits de l'homme et des droits des peuples autochtones, atteintes à la santé des habitants, dévastation environnementale, répercussions négatives sur la société et l'économie de la région.

Les deux documentaires ont été réalisés par Kristina Hille et Mariano Aiello. Pour obtenir des copies, merci d'écrire aux adresses électroniques suivantes : blackspringamericas@gmail.com, marianoaiello@gmail.com.